

POUR UN PCA CLIMATIQUE LES ALERTES NE SUFFISENT PAS !

À CHAQUE ÉPISODE DE CANICULE, DE TEMPÊTE, D'INONDATION OU DE GRAND FROID, BERCY, LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES DIRECTIONS LOCALES RÉPÈTENT LES MÊMES CONSIGNES ET RECOMMANDATIONS GRAND-PUBLIC : BOIRE DE L'EAU, RESTER AU FRAIS, PRENDRE SOIN DE SOI, LIMITER LES EFFORTS PHYSIQUES. C'EST INSUFFISANT POUR DES PROFESSIONNELS...

Alerter est utile et nécessaire, mais la multiplication des messages de sensibilisation en cas de canicule (boire de l'eau, rester au frais, prendre soin de soi, limiter les efforts physiques...) finit par exaspérer les agents.

Lorsque les agents ne disposent pas d'une fontaine à eau à leur poste ou que l'exercice de leurs missions impose d'effectuer des contrôles sur l'autoroute par plus de 35 °C sans la moindre zone d'ombre, les alertes sont insuffisantes !

INFORMER NE PROTÈGE PAS

La réalité est simple : ce ne sont ni les affiches, ni les courriels, ni les campagnes de communication qui protègent les agents.

Pour la CFDT Douane, la prévention ne peut pas se limiter à la sensibilisation.

Nous exigeons une véritable prévention primaire, c'est-à-dire une prévention qui agit avant que les risques ne produisent leurs effets.

Ce qui manque aujourd'hui, ce sont des mesures anticipées, adaptées aux réalités du terrain et immédiatement applicables.

UN PCA CLIMATIQUE POUR TOUS LES SERVICES

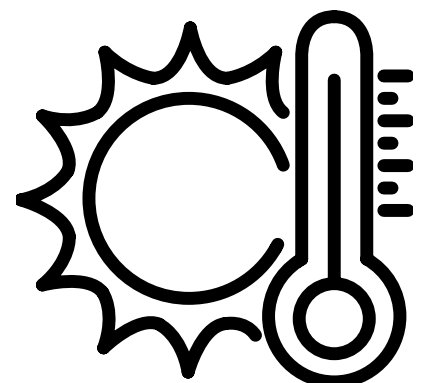
Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes, il n'est plus acceptable d'attendre des consignes successives venues de différents niveaux hiérarchiques alors que les conséquences de ces phénomènes sont déjà bien réelles.

À la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'administration a mis en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA). La CFDT demande que ce plan soit complété par un volet climatique, construit au plus près des réalités du terrain.

Des mesures concrètes pourraient ainsi être définies à l'avance pour faire face aux épisodes de canicule, de grand froid, de tempête ou à tout autre événement climatique exceptionnel.

Chaque service serait alors en mesure d'anticiper les difficultés sans attendre des directives venues de tous les échelons hiérarchiques et pourrait mettre en œuvre rapidement des réponses adaptées pour protéger les agents.

PCA CLIMATIQUE,
SEPTEMBRE 2026



TROIS OBJECTIFS DANS TROIS DOMAINES

POUR LA CFDT, CE PCA CLIMATIQUE DOIT POURSUIVRE TROIS OBJECTIFS :

- protéger la santé des agents,
- garantir la continuité du service public,
- déclencher automatiquement les mesures de protection en fonction du niveau d'alerte ou des risques locaux.

Le PCA doit être élaboré dans chaque service avec les agents, les encadrants et les représentants du personnel, afin que les mesures retenues correspondent réellement aux contraintes de terrain. Toutes les difficultés rencontrées doivent être identifiées et des solutions opérationnelles doivent être prévues.

TROIS DOMAINES À ÉTUDIER :

1. LE BÂTI

De nombreux bâtiments sont mal adaptés aux épisodes de froid ou de fortes chaleurs. Leur isolation doit être améliorée rapidement. Des protections contre la chaleur doivent également être installées lorsque cela est nécessaire. Certains locaux doivent être climatisés afin d'offrir aux agents des espaces leur permettant de travailler dans des conditions acceptables et de trouver un peu de fraîcheur lors des épisodes caniculaires.

2. LES ÉQUIPEMENTS

Il faut anticiper les achats afin d'éviter que les secrétariats généraux ou les services logistiques ne soient contraints de rechercher dans l'urgence des équipements. Cette anticipation suppose également un certain nombre de vérifications préalables : état des chaudières, capacités électriques des bâtiments, possibilité d'utiliser des équipements de chauffage d'appoint, etc.

Chaque service doit disposer en réserve du matériel nécessaire : ventilateurs, brumisateurs, radiateurs d'appoint, vêtements adaptés aux conditions de froid ou de chaleur, équipements spécifiques répondant aux besoins locaux, dotation de crème solaire, gilets rafraîchissants, etc.

Il est temps de sortir de la gestion dans l'urgence et de l'improvisation permanente.

3. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

En cas d'événement climatique majeur, les services doivent pouvoir poursuivre leurs missions, y compris en mode dégradé si nécessaire. Les mesures organisationnelles doivent reposer sur le volontariat des agents et être adaptées aux contraintes de chaque activité.

Parmi les solutions envisageables :

- élargir temporairement les possibilités de télétravail, y compris au-delà des dispositifs habituels,
- reporter certains contrôles non prioritaires,
- adapter les horaires de travail,
- permettre une prise de poste plus matinale lors des épisodes de forte chaleur,
- mettre en place toute autre mesure facilitant la protection des agents.

Par ailleurs, certaines situations climatiques peuvent entraîner la fermeture des établissements scolaires.

Les agents ayant de jeunes enfants à charge doivent alors pouvoir bénéficier d'autorisations d'absence non imputées sur les gardes d'enfants malades lorsque leurs missions ne sont pas télétravaillables.

DES MESURES AUTOMATIQUES DÈS LES SEUILS D'ALERTE

Pour la CFDT, les seuils d'alerte météorologique doivent déclencher automatiquement les mesures prévues dans les PCA climatiques. Les agents ne doivent plus attendre des arbitrages de dernière minute alors que les risques sont déjà présents. La santé des agents n'est pas négociable. Face à ces situations, la seule réponse responsable est la prévention primaire : anticiper, organiser et protéger.

La prévention ne se décrète pas par courriel. Elle se construit sur le terrain.

La CFDT demande que ce PCA climatique soit étudié en Formation Spécialisée de réseau.

La DG semble avoir été réceptive à ce sujet puisqu'un groupe de travail est programmé à la DG.

LA CFDT SERA FORCE DE PROPOSITION POUR FAIRE ABOUTIR CE PCA CLIMATIQUE EN DOUANE, AFIN QUE LA SITUATION ET LES DIFFICULTÉS DES AGENTS SOIENT RÉELLEMENT PRISES EN COMPTE.